ÉTUDES & EXPERTISES

Rapport de contrôle plomb d'empoussièrement surfacique avant travaux

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité



Principes généraux de prévention du Code du travail, art. L. 4121-1 à 3, L. 4531-1 et D. 4152-10 – R. 4412-40 et R. 4412-59
Arrêté du 12 mai 2009
Norme NF X 46-032 d'avril 2008
Guide INRS ED 6374 (et ED 909)
CIRCULAIRE DGT 2010/03 du 13 avril 2010

Immeuble concerné	**MINISTÈRE DE LA CULTURE** 182, rue Saint-Honoré 75001 PARIS
Propriétaire	**MINISTÈRE DE LA CULTURE** 182, rue Saint-Honoré 75001 PARIS
Donneur d'ordre	**Monsieur Nathan BALLAY (Chargé d'opérations - Direction opérationnelle B)** **OPPIC** 19, avenue du Maine 75015 PARIS

Référence rapport
20264966_ Lingettes PB

Rappel conclusion
PLOMB > 1000 µg/m²

Date du rapport : **20/10/2026**
Date(s) du repérage : **16/10/2026**
Date de commande : **15/10/2026**
Référence du programme travaux transmis : **Selon informations transmis par le donneur d'ordre : Monsieur Nathan Ballay (Chargé d'opérations - Direction opérationnelle B) OPPIC ; par mail le 12 octobre 2026 et documents ERG_75_IBE_ANX01_CDC_Travaux de mise en sécurité.pdf & ERG_75_IBE_CDC_Travaux de mise en sécurité.pdf.**

Organisme d'assurance : **AXA France IARD**
N° de police : **N°11064949004**
Date de fin de validité assurance : **01/01/2027**

Rapport établit par : **Kabyly SACKO**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Veritas Certification France. Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX (Certificat n°12242343).

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

SOMMAIRE

1. CONCLUSIONS 4

2. DEFINITION DE LA MISSION 5

2.1. Périmètre de la mission de repérage 5

3. METHODOLOGIE EMPLOYÉE 5

3.1. Matériel à utiliser 5
3.2. Utilisation d'un blanc et d'un témoin 5
3.3. Le prélèvement 6
3.4. Valeur de référence utilisée pour les résultats surfacique de poussières de plomb sur lingette au sol 7

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 9

4.1. Exécution de la mission 9
4.2. Informations fournis par le donneur d'ordre 9
4.3. Rapports de repérage antérieurs 9
4.4. Liste des locaux visités 9
4.5. Liste des locaux non visités 10
4.6. Réserves 10
4.7. Laboratoire chargé des éventuelles analyses 10

5. RESULTATS DES MESURES 11

6. EVALUATION DES RISQUES – RECOMMANDATIONS 22

7. ANNEXES 22

7.1. PLANCHE(S) DE REPERAGE 22
7.2. ANNEXE – DOCUMENTS FOURNIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE 27
7.3. ANNEXE – RAPPORTS D'ANALYSE DU LABORATOIRE 54
7.4. ANNEXE - ATTESTATION D'ASSURANCE 77
7.5. ANNEXE – ATTESTATION DE MOYENS 81
7.6. ANNEXE – CERTIFICATION 82

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

1. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des teneurs en plomb dans les lingettes supérieures au seuil de 1000µg/m².

La valeur maximale relevées est de 214852.61µg/m².

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

2. DEFINITION DE LA MISSION

2.1. Périmètre de la mission de repérage

Réalisation d'une surveillance plomb surfacique avant travaux relatif aux ouvrages cités ci-dessus en référence.

Travaux envisagés	Locaux concernés
Projet de mise en sécurité des façades : - Dépose en conservation de la résille ; - Etaiement des balcons ; - Purge et protection de l'ensemble de la façade de l'immeuble vaudoyer ; - Mise sous surveillance	EXTERIEUR / R+6 : balcon E2 EXTERIEUR / R+6 : balcon E1 EXTERIEUR / R+6 : balcon S5 EXTERIEUR / R+6 : balcon S4 EXTERIEUR / R+6 : balcon S3 EXTERIEUR / R+6 : balcon S2 EXTERIEUR / R+6 : balcon S1 EXTERIEUR / R+6 : balcon W1 EXTERIEUR / R+6 : balcon W2 EXTERIEUR : Façade côté rue
Étaiement des corbeaux au SS2 et SS3	SS2/ Local compteur d'eau n°2 S2-010 SS3 / Parking

Référence du programme de travaux transmis : **Selon informations transmis par le donneur d'ordre : Monsieur Nathan Ballay (Chargé d'opérations -Direction opérationnelle B) OPPIC ; par mail le 12 octobre 2026 et documents ERG_75_IBE_ANX01_CDC_Travaux de mise en sécurité.pdf & ERG_75_IBE_CDC_Travaux de mise en sécurité.pdf**

3. METHODOLOGIE EMPLOYÉE

3.1. Matériel à utiliser

- Gant à usage unique ;
- Sur-chaussures à usage unique ;
- Lingettes humidifiées ne contenant ni détergent ni plomb ou toute autre substance susceptible de perturber la mesure. La texture de la lingette doit être telle qu'elle ne se délite pas lorsque l'opérateur la passe sur un support rugueux ;
- Tube en polypropylène de 50mL avec bouchon à vis ;
- Un gabarit de largeur minimal de 15cm pour délimiter une surface d'environ à,1 m^2 à échantillonner. Le gabarit doit être suffisamment lisse pour pouvoir être essuyé par l'opérateur entre deux prélèvements. Exemple : Gabarit de 33cm X 33cm ou de 50cm X 20cm

3.2. Utilisation d'un blanc et d'un témoin

- **Utilisation d'un blanc**

Pour chaque lot de fabrication de lingette, l'opérateur fait analyser un blanc par le laboratoire.
Pour cela, avant utilisation d'un lot de lingettes, l'opérateur sort une lingette de sa boite avec des gants neufs. La lingette est ensuite placée dans un tube qui est identifié. Une fiche d'accompagnement est réalisée pour le blanc. La mesure doit être inférieure à la limite de quantification de la méthode du laboratoire pour que le lot de lingettes soit utilisable.

- **Utilisation d'un témoin**

Un échantillon témoin est réalisé sur le site de la mission afin de vérifier la non-contamination (due par exemple à la pollution du site ou à la manipulation) des lingettes utilisées sur le site

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

3.3. Le prélèvement

- **Conditions de prélèvement**

L'opérateur s'équipe d'une nouvelle paire de sur-chaussures à l'entrée de chaque logement et pour les parties à usage commun d'un immeuble d'habitation. L'opérateur utilise des gants à usage unique pour chaque nouveau prélèvement.

- **Principe de positionnement de la lingette dans le gabarit**

La lingette étant posée à plat à l'intérieur du gabarit, l'opérateur pose sa main à plat, les doigts sont joints par-dessus et la lingette est maintenue entre le pouce et la paume de la main. Il appuie fermement avec le maximum de la surface des doigts et de la paume.

- **Principe d'essuyage en deux passages**

L'opérateur déplace la lingette en S (de droite à gauche avec la main droite et inversement pour la main gauche) jusqu'à couvrir complètement la surface à échantillonner.

Un second passage est réalisé après avoir plié en deux la lingette, la partie contaminée étant à l'intérieur. L'opérateur ne touche pas la partie contaminée en pliant la lingette. Le second passage est réalisé avec la lingette pliée, de la même façon que le premier, mais perpendiculairement à celui-ci.

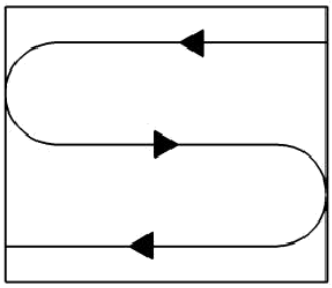


Figure 1 — Premier passage en S

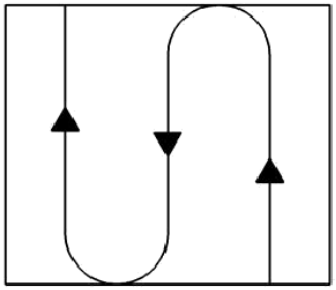


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Conditionnement du prélèvement**

La lingette est déposée à l'intérieur d'un tube. Le tube est ensuite refermé hermétiquement. L'identification du prélèvement est portée de manière indélébile sur le tube et sur la fiche de prélèvement.
Après chaque prélèvement, l'opérateur nettoie le gabarit à l'aide d'une nouvelle lingette jetée après utilisation, afin d'éviter toute contamination.

La fiche de prélèvement doit contenir a minima les informations suivantes :
— le nom de l'opérateur* ;
— la date du prélèvement ;
— l'adresse de l'immeuble ;
— la localisation du logement et/ou des parties communes dans l'immeuble ;
— l'identification du prélèvement* ;
— le numéro du lot de fabrication de la lingette ;
— la localisation précise du prélèvement dans le local ;
NOTE Un croquis (ou une photo, …) peut être réalisé pour une meilleure localisation du prélèvement.
— la nature du sol ;
EXEMPLE Linoléum, carrelage, tomette, …

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

— la surface du gabarit*.
L'opérateur transmet par écrit les informations nécessaires (identifiées par «*» et l'identification de la mission) au laboratoire d'analyse avec le prélèvement.

Source : Norme NF-X 46-032 d'avril 2008

3.4. Valeur de référence utilisée pour les résultats surfacique de poussières de plomb sur lingette au sol

Par analogie à l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle « avant/après travaux en présence de plomb », un prélèvement est déclaré positif lorsque sa teneur en plomb est strictement, supérieur à 1000 µg/m^2.

3.5. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

La méthode d'analyse comprend une phase d'extraction du plomb acido-soluble suivie par le dosage par spectrométrie d'émission ou d'absorption atomique. Le principe de l'extraction consiste à simuler la solubilisation du plomb dans l'estomac.
Les résultats d'analyse sont exprimés en microgrammes par mètre carré (µg/m^2) de surface.

- **Matériel pour la préparation de l'échantillon**

— Acide chlorhydrique de qualité analytique à 37 % ;
— solution étalon de travail à 1 000 mg/l en plomb ;
— eau déionisée ;
— verrerie courante de laboratoire ;
— filtres-papiers sans cendres.

- **Préparation de l'échantillon**

— Verser dans le tube, qui contient la lingette une quantité connue d'acide chlorhydrique 0,15 N de manière à recouvrir la lingette ;
— fermer le tube ;
— agiter manuellement ;
— placer le tube en cuve à ultrasons pendant 15 min ;
— laisser en contact 1 h à une température du bain ultrason de 37° ;
— agiter manuellement le tube pour homogénéiser la solution ;
— filtrer l'échantillon sur un filtre-papier sans cendres ;
— récupérer une quantité suffisante du filtrat dans un tube à usage unique permettant le dosage.

- **Dosage**

Gamme d'étalonnage
La gamme d'étalonnage est préparée à partir d'une solution étalon à 1 000 mg/l qui couvre la limite réglementaire.

Méthodes de dosage
Le dosage du plomb sur les solutions préparées peut être effectué selon différentes techniques détaillées dans les normes suivantes :
— NF EN ISO 11885:1998, Articles 6 et 8 : spectrométrie d'émission atomique avec plasma couplé par induction (ICP-AES) ;
ou
— FD T 90-112:1998, Article 3 : spectrométrie d'absorption atomique dans la flamme ; ou

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

— NF T 30-201:1981, Article 6 : spectrométrie d'absorption atomique dans la flamme ;
ou
— NF X 43-275:2002, Article 9 : spectrométrie d'absorption atomique dans la flamme, spectrométrie d'absorption atomique à atomisation électrothermique et spectrométrie d'émission atomique avec plasma couplé par induction (ICP-AES) ;
ou
— Dosage par ICP/MS.

3.6. Présentation des résultats

Les points de mesures ainsi que les teneurs en plomb dans les poussières sont localisés et identifiés dans le tableau de résultats (voir §5) de la façon suivante :

- Les valeurs au-dessus du seuil de 1000µg/m^2 sont indiquées en ROUGE
- Les valeurs en-dessous du seuil de 1000µg/m^2 sont indiquées en VERT

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

4.1. Exécution de la mission

Date(s) de réalisation du repérage : 16/10/2026
Date de la visite de reconnaissance : 16/10/2026
Accompagnateur : Monsieur Nathan Ballay (Chargé d'opérations - Direction opérationnelle B)
Observations : Sans objet

4.2. Informations fournis par le donneur d'ordre

Document / Information	Communiqué	Référence
Plans ou croquis de l'immeuble bâti	☒	ERG_75_IBE_ANX01_CDC_Travaux de mise en sécurité.pdf
Date de délivrance du PC (ou le cas échéant date de construction)	☒	1919
Référence cadastrale	☒	Parcelle 23 ; Section : AU
Nature et usage du bien	☒	ERP de type W (activités administratives & bureaux)
Autres document	☒	ERG_75_IBE_CDC_Travaux de mise en sécurité.pdf

4.3. Rapports de repérage antérieurs

Nom de la société	Référence du rapport	Date du rapport	Portée du repérage		Principales conclusions
			CREP	PBTVX	
Sans objet					

*CREP : Constat des risques d'exposition au plomb / **PBTVX : Rapport de repérage des revêtements contenant du plomb avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

4.4. Liste des locaux visités

Étage	Local	Zones inaccessibles	Observations
R+6	EXTERIEUR / R+6 : balcon E2	-	-
R+6	EXTERIEUR / R+6 : balcon E1	-	-
R+6	EXTERIEUR / R+6 : balcon S5	-	-
R+6	EXTERIEUR / R+6 : balcon S4	-	-
R+6	EXTERIEUR / R+6 : balcon S3	-	-
R+6	EXTERIEUR / R+6 : balcon S2	-	-
R+6	EXTERIEUR / R+6 : balcon S1	-	-
R+6	EXTERIEUR / R+6 : balcon W1	-	-
R+6	EXTERIEUR / R+6 : balcon W2	-	-
SS2	SS2/ Local compteur d'eau n°2 S2-010	-	-
SS3	SS3 / Parking	-	-
EXTERIEUR	EXTERIEUR : Façade côté rue	-	-

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

4.5. Liste des locaux non visités

Étage	Local	Motif de non-visite	Observations
Sans objet			

4.6. Réserves

Investigations complémentaires à réaliser	Localisation	Motif	Moyen à mettre en œuvre
Sans objet			

4.7. Laboratoire chargé des éventuelles analyses

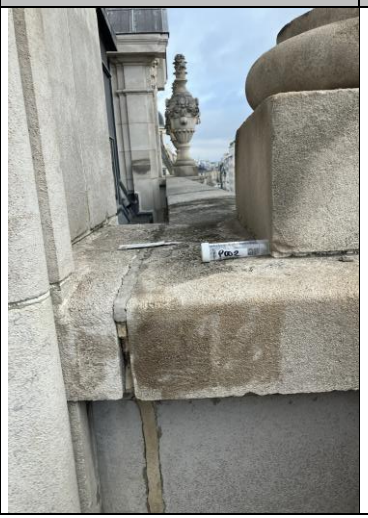
Laboratoires d'analyses : **Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS**
Adresse : **80-84 rue des Meuniers, Bâtiment A**
Code postal et Ville : **92220 BAGNEUX**
Numéro d'accréditation : **1-1592 (COFRAC)**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

5. RESULTATS DES MESURES

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P000	**16/10/2026**	**Lingette témoin**						
P001	**16/10/2026**	**EXTERIEUR / R+6 balcon E1**	**33x33 cm**		**Sol métal (plomb) brut**	**oui**	**212537.346**	**/**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P002	**16/10/2026**	**EXTERIEUR / R+6 balcon E1**	**33x33 cm**		**Parapet pierre de taille**	**oui**	**1893.857**	**/**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P003	**16/10/2026**	**EXTERIEUR / R+6 balcon S3**	**33x33 cm**		**Sol métal (plomb) brut**	**oui**	**214852.61**	**/**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P004	**16/10/2026**	**EXTERIEUR / R+6 balcon S3**	**33x33 cm**		**Parapet pierre de taille**	**oui**	**2111.645**	**/**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P005	**16/10/2026**	**EXTERIEUR / R+6 balcon S1**	**33x33 cm**		**Sol métal (plomb) brut**	**oui**	**139561.558**	**/**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P006	**16/10/2026**	**EXTERIEUR / R+6 balcon S2**	**33x33 cm**		**Parapet pierre de taille**	**oui**	**2523.675**	**/**

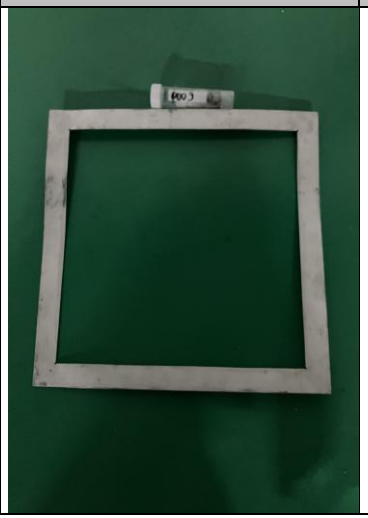
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P007	**16/10/2026**	**SS2/ Local compteur d'eau n°2 S2-010**	**33x33 cm**		**Sol / Béton peint**	**oui**	**1968.043**	**/**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P008	16/10/2026	SS2/ Local compteur d'eau n°2 S2-010	33x33 cm		Poteau / Béton peint	oui	110.684	/

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P009	16/10/2026	SS3 / Parking	33x33 cm		Sol / Béton peint	oui	467.064	/

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P010	16/10/2026	SS3 / Parking	33x33 cm		Poteau / Béton peint	oui	61.478	/

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Référence de l'échantillon	Date du prélèvement	Localisation	Type de Gabarit	Photo	Nature du sol	Propreté visuelle	Résultat en µg/m2	Avis/ Interprétation
P011	**16/10/2026**	**EXTERIEUR / Façade côté rue "croix des petits champs"**	**33x33 cm**		**Mur / Pierre de taille**	**oui**	**10043.243**	**/**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

6. EVALUATION DES RISQUES – RECOMMANDATIONS

Principales obligations du maitre d'ouvrage

Le maitre d'ouvrage doit réaliser un diagnostic de présence de plomb préalablement à tous travaux sur les peintures de bâtiments construits avant 1948. Il en sera de même en cas de doute pour ceux construits dans les années suivantes.
Avant le démarrage des travaux il fait réaliser un contrôle initial d'empoussièrement surfacique sur le sol. Ce contrôle doit également être effectué avant restitution des locaux aux occupants.

Informations aux travailleurs

Les travaux exposant au plomb et à ses composés sont soumis aux dispositions du code du travail sur la prévention du risque chimique et à celles spécifiques aux substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (articles R. 4412-59 à R. 4412-93).

Pour la plupart des techniques employées, le risque principal provient de la présence du plomb. Soit le plomb est respiré sous forme de poussières (grattage, ponçage, démolition...) ou de fumées (décapage thermique), soit il est ingéré (nourriture souillée, mains sales portées à la bouche...).

Avant de choisir une technique (recouvrement, grattage, décapage, démolition...), ainsi que toute mesure de prévention, il est nécessaire de mener une réflexion complète et détaillée suivant les principes généraux de prévention incluant, entre autres, une analyse des risques.

7. ANNEXES

7.1. PLANCHE(S) DE REPERAGE

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

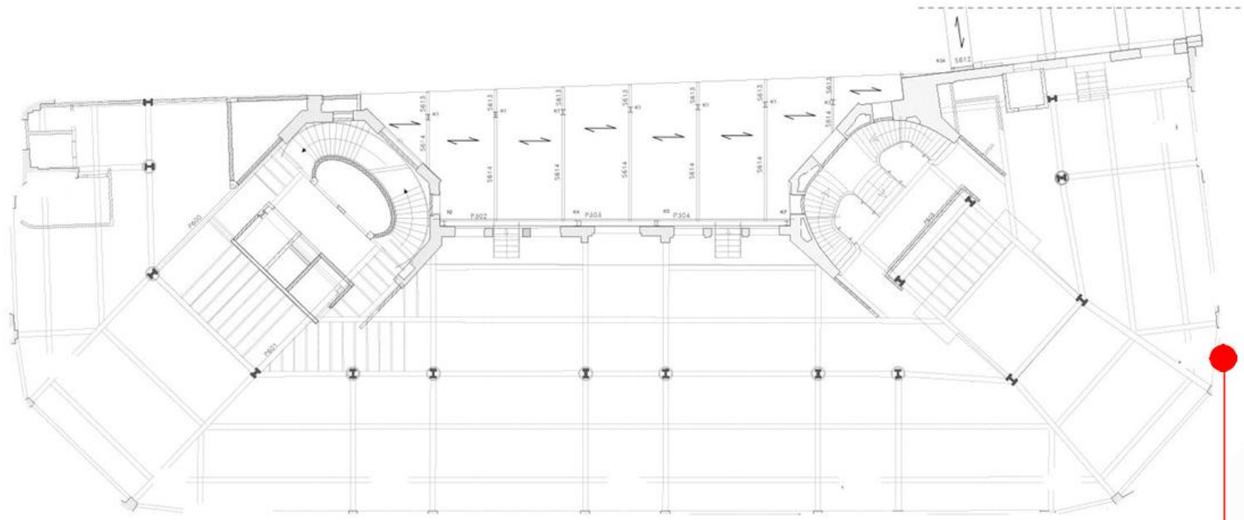
Mission de repérage lingette plomb avant travaux

Planche de repérage des prélèvements de poussières

Concentration en plomb acido soluble µg/m²	Représentation graphique
Prélèvement valeur > 1000µg/m2	●

Etage :	EXTERIEUR	Affaire N° :	20264966_ Lingettes PB
Date :	16/10/2026		
Réalisé par :	K. SACKO	N° Planche :	1
Type de vue :	En plan	Nombre de Planche(s) :	4

Planche de repérage technique



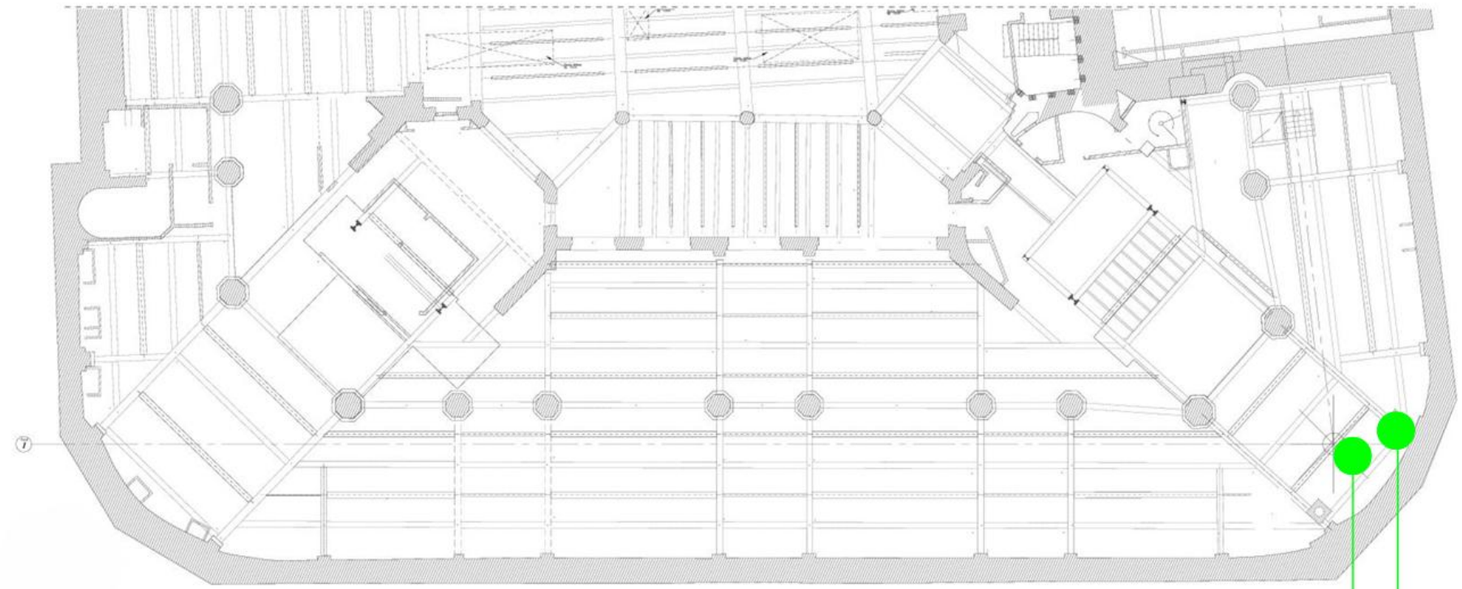
"P011 : EXTERIEUR / Façade côté rue "croix des petits champs"
Mur / Pierre de taille
Concentration en plomb : **10043.243** µg/m²"

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Mission de repérage lingette plomb avant travaux

Planche de repérage des prélèvements de poussières

Concentration en plomb acido soluble µg/m²	Représentation graphique
Prélèvement valeur > 1000µg/m2	
Prélèvement valeur < 1000µg/m2	



Etage :	SOUS-SOL 3	Affaire N°:	20264966_ Lingettes PB
Date :	16/10/2026		
Réalisé par :	K. SACKO	N° Planche :	2
Type de vue :	En plan	Nombre de Planche(s) :	4

Planche de repérage technique

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

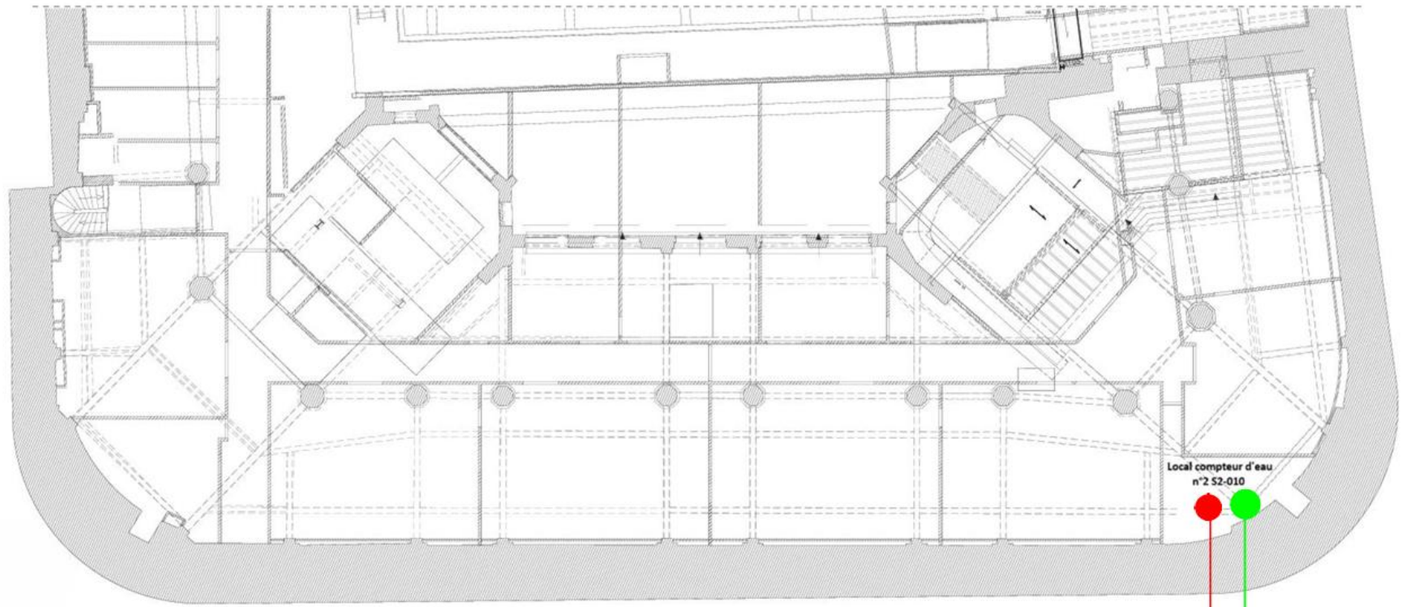
Mission de repérage lingette plomb avant travaux

Planche de repérage des prélèvements de poussières

Concentration en plomb acido soluble µg/m²	Représentation graphique
Prélèvement valeur > 1000µg/m2	🔴
Prélèvement valeur < 1000µg/m2	🟢

Etage :	SOUS-SOL 2	Affaire N°:	20264966_ Lingettes PB
Date :	16/10/2026		
Réalisé par :	K. SACKO	N° Planche :	3
Type de vue :	En plan	Nombre de Planche(s) :	4

Planche de repérage technique



"P007 : SS2/ Local compteur d'eau n°2 S2-010
Sol / Béton peint
Concentration en plomb : **1968.043** µg/m²"

"P008 : SS2/ Local compteur d'eau n°2 S2-010
Poteau / Béton peint
Concentration en plomb : **110.684** µg/m²"

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

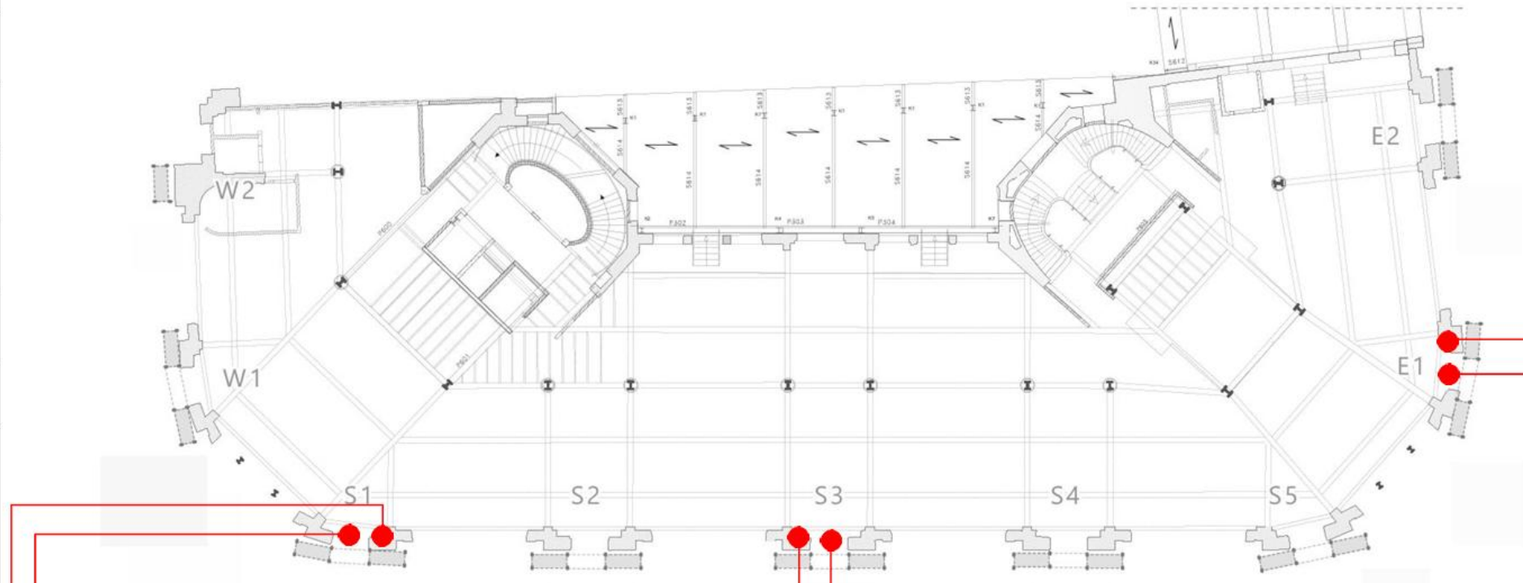
Mission de repérage lingette plomb avant travaux

Planche de repérage des prélèvements de poussières

Concentration en plomb acido soluble µg/m²	Représentation graphique
Prélèvement valeur > 1000µg/m2	●

Etage :	R+6	Affaire N° :	20264966_ Lingettes PB
Date :	16/10/2026		
Réalisé par :	K. SACKO	N° Planche :	4
Type de vue :	En plan	Nombre de Planche(s) :	4

Planche de repérage technique



"P001 : EXTERIEUR / R+6 balcon E1
Balcon / Sol métal (plomb) brut
Concentration en plomb : **212537.346** µg/m²"

"P002 : EXTERIEUR / R+6 balcon E1
Balcon / Parapet pierre de taille
Concentration en plomb : **1893.857** µg/m²"

"P005 : EXTERIEUR / R+6 balcon S1
Balcon / Sol métal (plomb) brut
Concentration en plomb : **139561.558** µg/m²"

"P006 : EXTERIEUR / R+6 balcon S1
Balcon / Parapet pierre de taille
Concentration en plomb : **2523.675** µg/m²"

"P003 : EXTERIEUR / R+6 balcon S3
Balcon / Sol métal (plomb) brut
Concentration en plomb : **214852.61** µg/m²"

"P004 : EXTERIEUR / R+6 balcon S3
Balcon / Parapet pierre de taille
Concentration en plomb : **2111.645** µg/m²"

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

7.2. ANNEXE – DOCUMENTS FOURNIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE

ATELIER ERGON
INGENIERIE

IMMEUBLE DES BONS-ENFANTS
75001 PARIS

Maître d'ouvrage : Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)
Bureau d'études structure : Atelier Ergon
Économie de la construction : Cabinet Asselin

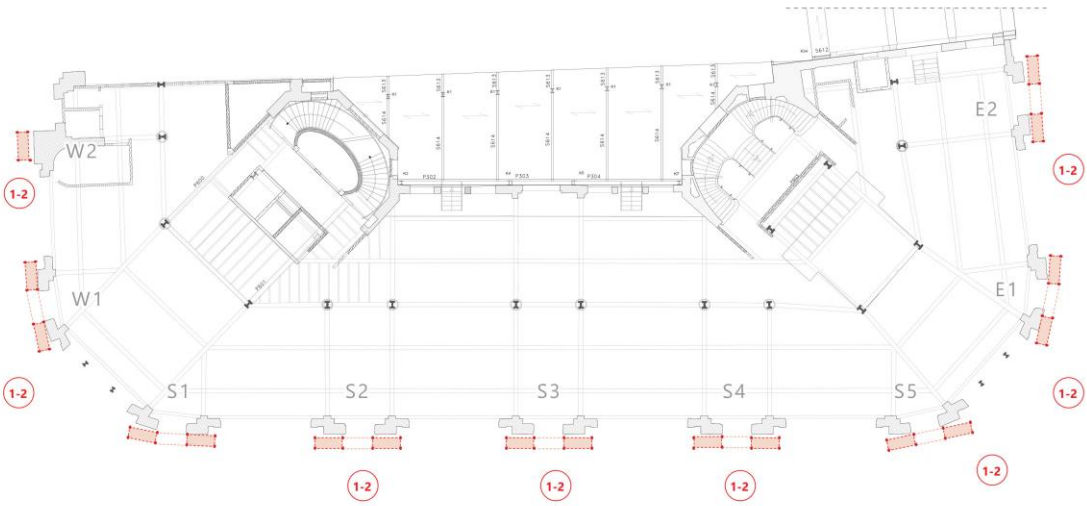
DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA FAÇADE ET DE LA STRUCTURE
Cahier des charges - Travaux de mise en sécurité
Annexe 01 - Pièces graphiques

Septembre 2026 26043-75

SASU Atelier Ergon - 168/170 rue Saint-Denis, 75002 Paris, France - Capital social 1000€
N° Siret 88496068300032 - RCS Paris - Code APE 7112B
mail : contact@atelier-ergon.fr - tél : 09 79 09 79 37

Légende :

1-2 Etaiement des balcons



Extrait plan du RDC - Immeuble Vaudoyer
Annotations Atelier Ergon

0 1 2 5 10 m

Nota : Ces dessins constituent des plans de principe et ne peuvent en aucun cas être assimilés à des plans d'exécution. L'entrepreneur aura à sa charge l'application de ces principes pour la réalisation des étaiements. Il se rapprochera du bureau d'études Atelier Ergon pour toutes précisions complémentaires, si nécessaire, avant l'exécution des travaux.

IMMEUBLE DES BONS-ENFANTS - 75001 PARIS
Travaux de mise en sécurité - Cahier des charges - Annexe 01 - Pièce graphique - Septembre 2026
OPPIC - Maître d'ouvrage > **Atelier Ergon** - Bureau d'études Structure > **Cabinet Asselin** - Économiste de la construction

MISE EN SÉCURITÉ DE LA FAÇADE DE L'IMMEUBLE VAUDOYER
PLAN DE LOCALISATION DES INTERVENTIONS DE MISE EN SÉCURITÉ

ATELIER ERGON > 2

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Légende :

1-1 Dépose en conservation de la résille
1-2 Etaiement des balcons
1-3 Purge et protection de l'ensemble de la façade de l'immeuble vaudoyer
1-4 Mise sous surveillance
Fx Fissuromètre - Capteur autonome



Extrait coupe et élévations de principe
Annotations Atelier Ergon

Nota : Ces dessins constituent des plans de principe et ne peuvent en aucun cas être assimilés à des plans d'exécution. L'entrepreneur aura à sa charge l'application de ces principes pour la réalisation des étaiements. Il se rapprochera du bureau d'études Atelier Ergon pour toutes précisions complémentaires, si nécessaire, avant l'exécution des travaux.

IMMEUBLE DES BONS-ENFANTS - 75001 PARIS
Travaux de mise en sécurité - Cahier des charges - Annexe 01 - Pièce graphique - Septembre 2026
OPPIC - Maître d'ouvrage > **Atelier Ergon** - Bureau d'études Structure > **Cabinet Aselin** - Economiste de la construction

MISE EN SÉCURITÉ DE LA FAÇADE DE L'IMMEUBLE VAUDOYER
LOCALISATION DES INTERVENTIONS DE MISE EN SÉCURITÉ

ATELIER ERGON > 3

Légende :

1-2 Etaiement des balcons

a. Platelage vertical de répartition sur couchis horizontal en bastaings - adaptation à la géométrie existante et aux décros, avec membrane d'interposition en géotextile ou équivalen

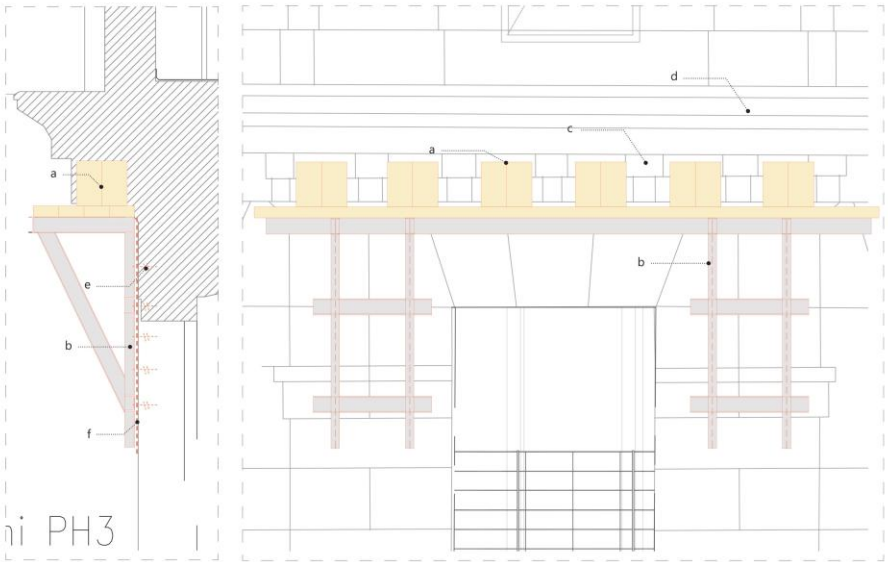
b. Console d'étaiement ancrée dans la façade par scellements chimiques, constitués de profilés métallique type IPE 140 et UPN 140

c. Localisation des modillons existants

d. Localisation de la corniche

e. Ancrage par scellement chimique

f. Feutre d'interposition



Extrait coupe et élévations de principe
Annotations Atelier Ergon - Ech 1:25

Nota : Ces dessins constituent des plans de principe et ne peuvent en aucun cas être assimilés à des plans d'exécution. L'entrepreneur aura à sa charge l'application de ces principes pour la réalisation des étaiements. Il se rapprochera du bureau d'études Atelier Ergon pour toutes précisions complémentaires, si nécessaire, avant l'exécution des travaux.

IMMEUBLE DES BONS-ENFANTS - 75001 PARIS
Travaux de mise en sécurité - Cahier des charges - Annexe 01 - Pièce graphique - Septembre 2026
OPPIC - Maître d'ouvrage > **Atelier Ergon** - Bureau d'études Structure > **Cabinet Aselin** - Economiste de la construction

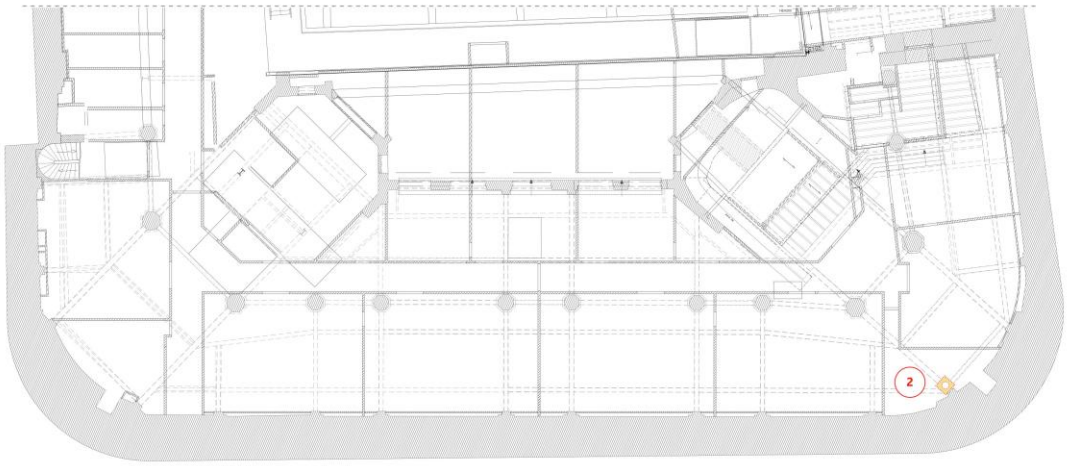
MISE EN SÉCURITÉ DE LA FAÇADE DE L'IMMEUBLE VAUDOYER
LOCALISATION DES INTERVENTIONS DE MISE EN SÉCURITÉ

ATELIER ERGON > 4

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Légende :

2 Étaiement des corbeaux au SS2 et SS3



Extrait plan du Deuxième Sous-Sol - Immeuble Vaudoyer
Annotations Atelier Ergon

0 1 2 5 10 m

Nota : Ces dessins constituent des plans de principe et ne peuvent en aucun cas être assimilés à des plans d'exécution. L'entrepreneur aura à sa charge l'application de ces principes pour la réalisation des étaiements. Il se rapprochera du bureau d'études Atelier Ergon pour toutes précisions complémentaires, si nécessaire, avant l'exécution des travaux.

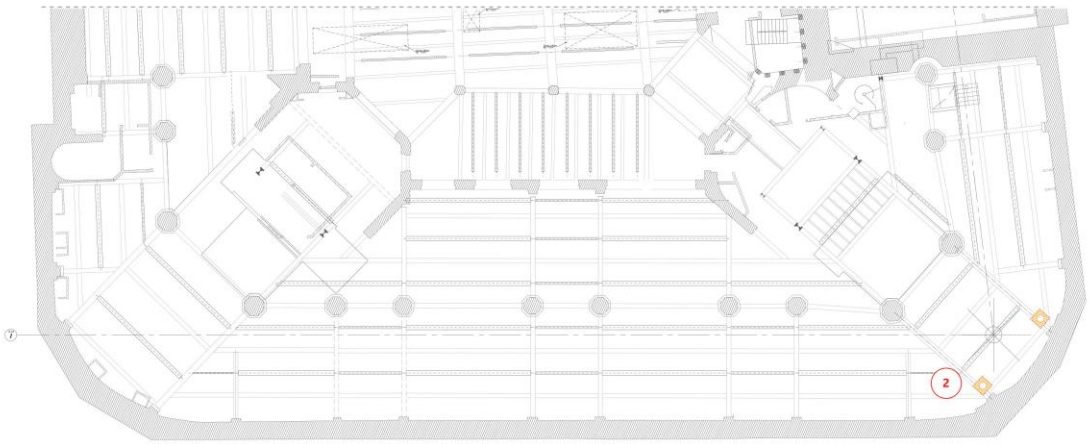
IMMEUBLE DES BONS-ENFANTS - 75001 PARIS
Travaux de mise en sécurité - Cahier des charges - Annexe 01 - Pièce graphique - Septembre 2026
OPPIC - Maître d'ouvrage > **Atelier Ergon** - Bureau d'études Structure > **Cabinet Auselin** - Économiste de la construction

MISE EN SÉCURITÉ DE LA FAÇADE DE L'IMMEUBLE VAUDOYER
LOCALISATION DES INTERVENTIONS DE MISE EN SÉCURITÉ - SS2

ATELIER ERGON > 5

Légende :

2 Étaiement des corbeaux au SS2 et SS3



Extrait plan du Troisième Sous-Sol - Immeuble Vaudoyer
Annotations Atelier Ergon

0 1 2 5 10 m

Nota : Ces dessins constituent des plans de principe et ne peuvent en aucun cas être assimilés à des plans d'exécution. L'entrepreneur aura à sa charge l'application de ces principes pour la réalisation des étaiements. Il se rapprochera du bureau d'études Atelier Ergon pour toutes précisions complémentaires, si nécessaire, avant l'exécution des travaux.

IMMEUBLE DES BONS-ENFANTS - 75001 PARIS
Travaux de mise en sécurité - Cahier des charges - Annexe 01 - Pièce graphique - Septembre 2026
OPPIC - Maître d'ouvrage > **Atelier Ergon** - Bureau d'études Structure > **Cabinet Auselin** - Économiste de la construction

MISE EN SÉCURITÉ DE LA FAÇADE DE L'IMMEUBLE VAUDOYER
LOCALISATION DES INTERVENTIONS DE MISE EN SÉCURITÉ - SS3

ATELIER ERGON > 6

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

ATELIER ERGON
INGENIERIE

IMMEUBLE DES BONS-ENFANTS

75001 PARIS

Maître d'ouvrage : Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)
Bureau d'études structure : Atelier Ergon
Économie de la construction : Cabinet Asselin

DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA FAÇADE ET DE LA STRUCTURE

Cahier des charges - Travaux de mise en sécurité

Septembre 2026



26043-75

ATELIER ERGON

SASU Atelier Ergon - 168/170, rue Saint-Denis - 75002 Paris, France - Capital social 1000€
N° Siret 88496068300032 - RCS Paris - Code APE 7112B
mail : contact@atelier-ergon.fr - tél : 09 79 09 79 73

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

I. INTRODUCTION

Le présent cahier des charges porte sur les travaux de mise en sécurité de l'Immeuble des Bons-Enfants, siège du Ministère de la Culture, situé à Paris, 75001. Il s'inscrit dans le cadre d'une mission de diagnostic structurel portant sur l'ensemble de l'édifice. La mission est conduite pour le compte de l'OPPIC, maître d'ouvrage de l'opération.

Les travaux visés par le présent cahier des charges ont pour objectif de mettre en sécurité l'ensemble des ouvrages qui constituent le périmètre d'étude, notamment au regarde des différents épisodes de chutes d'éléments de façade au cours des dernières années.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

II. CONTEXTE DE LA MISSION

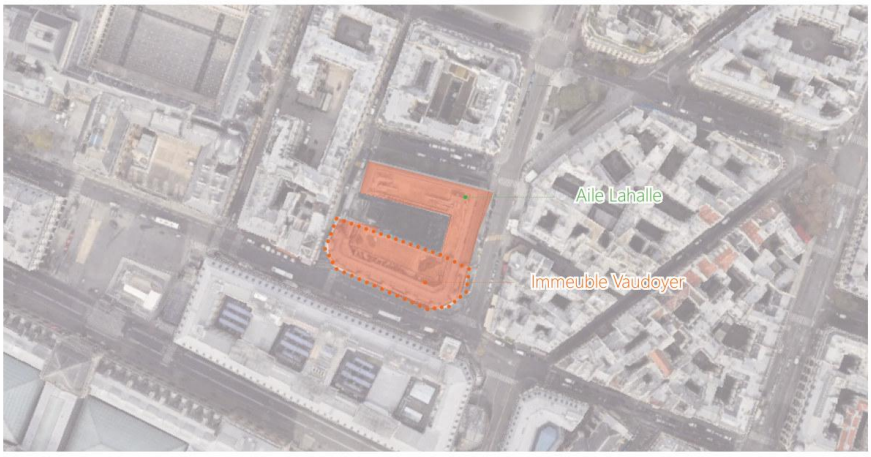
1. OBJET DE L'ÉTUDE

L'immeuble des Bons-Enfants, objet de la présente étude structurelle, est un ensemble immobilier abritant le ministère de la Culture, au cœur du 1er arrondissement de Paris. Il se compose de deux entités principales : l'immeuble Vaudoyer et l'aile Lahalle.

Vers 1914, Georges Vaudoyer construit, rue Saint-Honoré, un immeuble destiné à accueillir les réserves des Grands Magasins du Louvre.

En 1954, un nouveau projet est engagé par le ministère des Finances. L'immeuble Vaudoyer est conservé et complété par un nouvel ensemble conçu par l'architecte Olivier Lahalle, puis construit entre 1956 et 1961 le long des rues Croix-des-Petits-Champs et Montesquieu. Celui-ci comprend sept niveaux en superstructure et deux niveaux de sous-sol.

En 1994, l'îlot est attribué au ministère de la Culture. Un projet de restructuration, confié aux architectes Francis Soler et Frédéric Druot, est engagé à partir de 2004. La structure de l'aile Lahalle est en grande partie conservée et étendue, tandis que l'immeuble Vaudoyer, comprenant huit niveaux en superstructure et quatre niveaux de sous-sol, est conservé et renforcé.



En rouge, localisation de l'Immeuble des Bons-Enfants
Annotations Atelier Ergon

Les deux ailes, organisées autour d'un jardin intérieur, présentent des altimétries de planchers différentes, générant des décalages de niveaux au sein de l'ensemble immobilier.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Le projet crée également un nouvel accès depuis la rue Saint-Honoré et unifie l'aspect des deux bâtiments par la mise en œuvre d'une résille métallique enveloppant leurs façades.

2. RAPPEL CHRONOLOGIQUE DES DÉSORDRES

- Janvier et février 2010 : La chute d'un élément en pierre depuis une corniche conduit à plusieurs opérations de purge. Celles-ci révèlent de nombreuses fissures, des décollements de pierre ainsi que des défauts d'étanchéité au droit des couvertures en plomb. De nouvelles chutes surviennent en février, en partie favorisées par l'action du gel dans les fissures. Les neuf corniches de l'immeuble sont alors sécurisées par la pose de filets et, pour l'une d'entre elles, par un étaiement.

- En 2014 : Une campagne de remise en état des corniches est réalisée par les entreprises Eiffage Métal-Laubeuf et Pradeau & Morin. Elle nécessite la dépose partielle de la résille métallique aux niveaux supérieurs et comprend le remplacement, le brochage et la réparation de plusieurs pierres, ainsi que la réfection de certains ouvrages de couverture. Les documents disponibles ne permettent toutefois pas de confirmer que l'ensemble des travaux d'étanchéité prévus a bien été réalisé.
Le chantier révèle également des désordres structurels affectant les platebandes, c'est-à-dire les linteaux en pierre situés sous les corniches. Des fissures sont observées au droit de leurs appuis, tandis que l'une des platebandes d'angle présente des déplacements entre les pierres nécessitant la mise en place d'un étaiement. Ces constats soulèvent des interrogations sur le fonctionnement de la structure métallique intégrée à la façade et sur ses liaisons avec les planchers.

- Entre 2015 et 2018 : Une expertise est conduite par M. Mouchnino, ingénieur, à la suite de la déclaration de sinistre effectuée en 2014. Son périmètre est progressivement étendu à l'ensemble de l'immeuble Vaudoyer. Elle comprend une cartographie des fissures intérieures, des sondages ainsi que des investigations par géoradar. Ces investigations confirment la présence d'une structure métallique complexe supportant les ouvrages en pierre, sans toutefois permettre d'en déterminer complètement le fonctionnement et les assemblages. Plusieurs causes sont étudiées : la corrosion d'éléments métalliques, les modifications apportées aux planchers lors de la restructuration de 2004, l'action de la résille métallique et l'insuffisance des dispositifs assurant la stabilité de la platebande courbe. Les conclusions privilégient toutefois le rôle des infiltrations récurrentes d'eau, qui auraient favorisé le lessivage des joints, la dégradation des pierres sous l'effet du gel et la fragilisation de certains appuis. L'incidence de la résille et des modifications apportées aux planchers en 2004 est, quant à elle, écartée par l'expert.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

- En 2019 : Les architectes chargés de préparer les travaux recommandent de poursuivre les investigations avant toute intervention. Ils proposent notamment de suivre l'évolution des fissures, de rechercher les éventuelles zones de corrosion et de mieux comprendre le fonctionnement de la structure métallique supportant les ouvrages en pierre.

- En 2021 : Une étude structurelle complémentaire, réalisée par le bureau d'études RDI Ingénierie, conclut que les désordres pourraient provenir du mouvement d'un élément métallique supportant le linteau en pierre. Des renforts métalliques sont alors préconisés afin de stabiliser l'ensemble et de consolider ses appuis. Des travaux sont réalisés au cours de la même année, comprenant le remplacement de plusieurs pierres et la mise en œuvre d'au moins un renfort métallique. En l'absence de documents d'exécution complets, la nature et l'étendue exactes des interventions réalisées ne peuvent toutefois pas être confirmées.

- Le 8 décembre 2025 : La chute d'un élément en pierre depuis une corniche entraîne une nouvelle intervention d'urgence. L'entreprise Lefèvre réalise une inspection rapprochée des corniches, des balcons et des éléments décoratifs des façades, puis procède à la purge des pierres présentant un risque de chute.

- En 2026 : le rapport d'investigation établi par l'entreprise Lefèvre relève de nombreux indices d'infiltration ainsi que des ouvertures importantes des joints entre les façades et les balcons. Il met également en évidence la présence de cales en plastique au droit de certains modillons, susceptible d'engendrer des concentrations d'efforts et un risque de dégradation localisée de la pierre. La profondeur limitée de certains éléments remplacés et les conditions d'appui des parties conservées soulèvent également des interrogations. Enfin, la persistance de fissures au droit des appuis de la platebande, malgré les travaux de 2021, maintient un doute sur l'efficacité et l'étendue des reprises structurelles effectivement réalisées.

3. RAPPEL DES PRINCIPAUX DÉSORDRES OBSERVÉS

Pour rappel, les désordres relevés au niveau des façades ont été identifiés à partir d'un constat visuel réalisé exclusivement depuis le pied des façades, sans recours à une nacelle ou à tout autre moyen d'accès en hauteur. Les observations présentées ci-après sont donc limitées aux parties visibles depuis le sol et ne constituent pas un diagnostic exhaustif de l'état des façades.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

> DÉSOLIDARISATION ET DÉVERS DES BALCONS

Un dévers significatif de certains balcons a été observé lors des visites sur site. Il s'accompagne notamment d'une ouverture des joints et de fissures à la jonction entre les parapets et la façade, traduisant une désolidarisation partielle des ouvrages. Des jauges ont été installées au droit de certaines ouvertures, mais elles ne semblent pas avoir fait l'objet d'un suivi régulier. En l'absence de mesures exploitables, il n'est donc pas possible de conclure à la stabilisation de ces désordres. Cette problématique a également été signalée par l'entreprise Lefèvre dans son rapport d'intervention.



Fissuration et dévers des balcons - niveau R+6
Photo Atelier Ergon



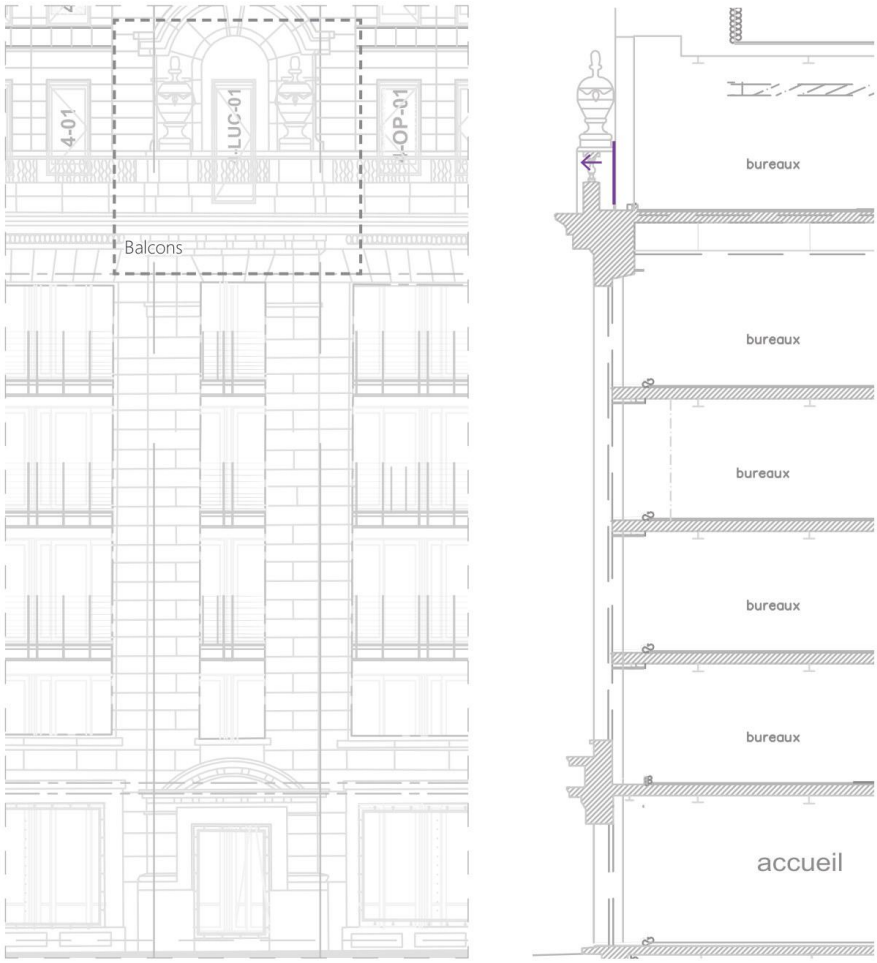
Fissuration et dévers des balcons - niveau R+6
Photo Atelier Ergon

Les désordres affectant les balcons et les modillons paraissent étroitement liés. Le dévers des balcons est susceptible d'accentuer la concentration des charges au droit des modillons et de provoquer un poinçonnement local des pierres. Une telle évolution pourrait entraîner la rupture d'un appui et engager, par effet d'enchaînement, la stabilité d'une partie plus importante du balcon.

Le niveau de risque associé à ces désordres est particulièrement élevé compte tenu des dimensions et du poids des ouvrages concernés. Une rupture locale ou un basculement partiel, voire total, d'un balcon pourrait entraîner la chute d'éléments lourds constitués notamment des maçonneries en encorbellement, des parapets et des pots-à-feu.

Ces ouvrages surplombant le domaine public, une telle évolution présenterait un danger majeur pour les personnes circulant au pied des façades.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité



← Ouverture de joint - Dévers des balcons

Exemple des désordres type sur une élévation courante
Annotations Atelier Ergon

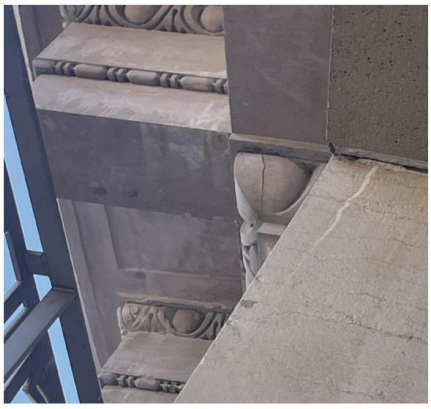
> CHUTES D'ÉLÉMENTS DE FAÇADE

Il s'agit du principal désordre affectant l'immeuble Vaudoyer. Des chutes de pierres ont eu lieu à plusieurs reprises en 2010 et, plus récemment, en 2025, malgré des travaux entrepris en 2014 et en 2021. Ces chutes ont essentiellement concerné des éléments en saillie, notamment les consoles situées sous les balcons et au niveau des corniches.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité



Vue depuis le R+2 - Bureau 2.028 - Epaufrure
Photo Atelier Ergon



Vue depuis lel R+4 - Epaufrure au droit de la corniche
Photo Atelier Ergon

D'après les études précédemment réalisées, ces pathologies semblent principalement liées à des infiltrations d'eau provenant du terrasson et des chéneaux intérieurs. Des travaux ont été réalisés en 2014, mais une nouvelle chute de pierre a été signalée en décembre 2025.

Les visites réalisées dans le cadre de la présente étude ont permis d'observer plusieurs épaufrures susceptibles de présenter une instabilité, non seulement au niveau des corniches, mais également sur les élévations des niveaux courants.

La désolidarisation de ces épaufrures constitue un risque réel de chute de fragments de pierre sur la voie publique, à court ou moyen terme.



Façade au RDC - Epaufrure
Photo Atelier Ergon



Façade au RDC - Epaufrure
Photo Atelier Ergon

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité



Epaufrure

Exemple des désordres type sur une élévation courante
Annotations Atelier Ergon

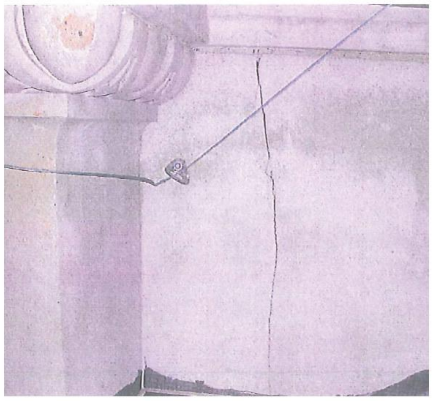
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

> FISSURATIONS DES SOMMIERS DES PLATEBANDES

Des épaufrures, éclats et fissures ont été recensés par l'entreprise LEFEVRE sur certaines pierres de façade, notamment au droit des baies. Il est probable que ces désordres soient liés à la présence de renforts métalliques intégrés à la maçonnerie, tels que celui mis en évidence ponctuellement lors de l'intervention de l'entreprise en février de cette année. Ces fissurations, déjà relevées en 2014, ont également été observées sur certains sommiers des plates-bandes au niveau rez-de-chaussée.



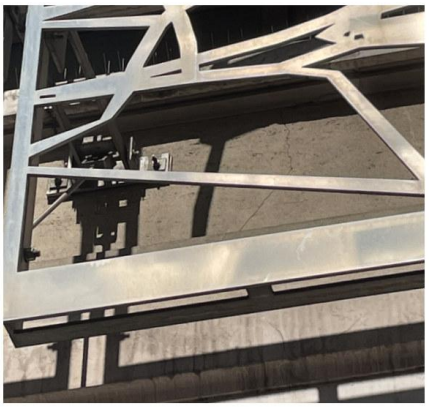
Fissuration des sommiers - Photo n°10 - Zone S2
Extrait procès verbal Pradeau & Morin - mars 2014



Fissuration des sommiers - Photo n°22 - Zone E1
Extrait procès verbal Pradeau & Morin - mars 2014

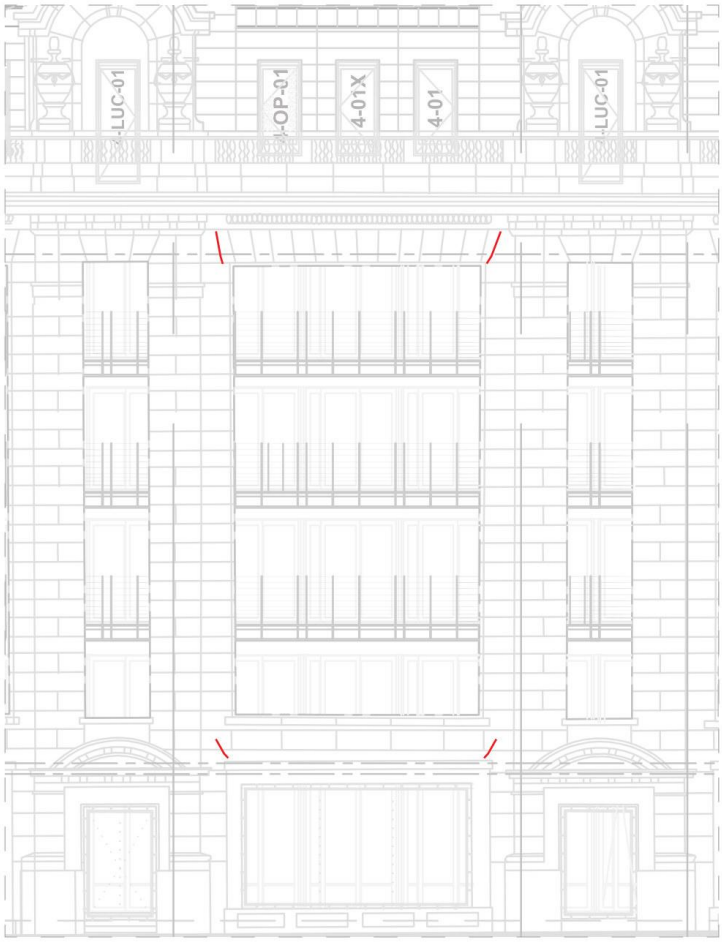


Fissuration des sommiers - RDC
Photo Atelier Ergon



Fissuration des sommiers - RDC
Photo Atelier Ergon

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité



— Fissuration des sommiers des platebandes

Exemple des désordres type sur une élévation courante
Annotations Atelier Ergon

> FISSURATION DES CORBEAUX DES SOUS-SOL

Les planchers des sous-sols sont essentiellement constitués de structures anciennes, antérieures aux travaux réalisés dans les années 2000. Les solives métalliques de ces planchers ont fait l'objet d'un renforcement généralisé par la mise en œuvre de poutres métalliques en sous-face, permettant de réduire leur portée et d'améliorer leur capacité portante.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Ces poutres métalliques prennent majoritairement appui sur des contre-poteaux munis de corbeaux, vraisemblablement en béton armé au niveau SS3. Plusieurs de ces corbeaux présentent des fissures significatives, susceptibles de remettre en cause l'intégrité des appuis et, par conséquent, la stabilité des structures de plancher qu'ils supportent.



Corbeau fissuré - Sous-Sol 2
Photo Atelier Ergon



Corbeau fissuré - Sous-Sol 3
Photo Atelier Ergon

L'évolution de ces fissures pourrait conduire à une rupture locale d'un appui et entraîner un effondrement partiel du plancher. Au regard des conséquences potentielles pour la sécurité des personnes, ce désordre nécessite la mise en œuvre rapide de mesures conservatoires, dans l'attente des investigations et des travaux de confortement définitifs.

4. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les interventions décrites dans le présent document ont pour objectif la mise en sécurité provisoire de l'édifice au regard des désordres identifiés.

Les dispositions définies dans le présent cahier des charges constituent exclusivement des **mesures conservatoires et provisoires de mise en sécurité.** Elles ne visent en aucun cas à assurer la stabilisation ou le renforcement définitif des structures.

Dans la suite des études, et sur la base des investigations et vérifications structurelles complémentaires qui seront réalisées, ces dispositions pourront être adaptées ou complétées par d'autres interventions nécessaires à la stabilisation des ouvrages.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

III. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

1. CONNAISSANCE DU SITE ET ACCÈS

Les interventions seront réalisées dans un bâtiment existant à caractère patrimonial. L'entrepreneur devra par conséquent prendre une complète connaissance de l'ouvrage, des plans et tout autres documents qui lui sont transmis avant formulation de son offre et préalablement à toute intervention.

Une visite sur place est indispensable pour une bonne compréhension du site, des modalités d'accès et d'exécution des travaux de mise en sécurité.

Il est précisé que les modalités d'intervention décrites dans le présent cahier des charges et ses annexes ne sont pas exhaustives. L'entrepreneur doit inclure et compléter dans son offre tous les travaux indispensables à l'achèvement complet des objectifs de la présente mission.

Les interventions seront réalisées **en site occupé.** L'entreprise devra prendre toutes les dispositions permettant d'adaptation de ses horaires ou d'organisation afin de limiter les nuisances et les perturbations liées à la résilisation des travaux.

Les sujétions relatives à l'occupation du site, les moyens d'accès, l'encombrement des locaux, les hauteurs sous plafonds, les largeurs de circulation, les complexités des montages, sont réputées comprises dans son offre. Ainsi, il ne pourra par la suite demander aucun supplément inhérent à des difficultés d'intervention ou à des dispositions existantes.

Une partie des interventions décrites dans le présent cahier des charges nécessitent des moyens d'accès particuliers. Aussi, l'entreprise en charge de la présente mission devra la fourniture et mise en oeuvre de ses propres moyens d'accès aux différentes zones d'intervention par échafaudage ou nacelle **(permettant d'accéder jusqu'à 28 mètres de haut).**

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les échafaudages, protections collectives et individuelles, protections des ouvrages existants, frais d'installation, éclairage de chantier si nécessaire (y compris fourniture et pose des câblages et projecteurs) ainsi que les moyens d'accès réglementaires et adaptés pour la réalisation des travaux de mise en sécurité, objets de la présente mission, sont réputés inclus dans les prix sans que cela ne fasse l'objet d'un poste particulier.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Tous les moyens de levage, les frais de coltinage, de réparation, de stockage, de montage, de purge sont à la charge de l'entrepreneur.

L'enlèvement des gravois se fera à l'avancement, par pièce ainsi qu'à la demande de la maîtrise d'oeuvre ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée, si elles jugent cela nécessaire. L'édifice et ses abords devront rester propres. Les frais relatifs à l'enlèvement des gravois provenant de ces travaux, manutention et transport vers une décharge agréée sont réputés inclus dans l'offre. Les prestations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'entreprise.

3. PROTECTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

L'entreprise titulaire du présent marché est responsable de la sécurité de son personnel mobilisé pour la réalisation des prestations objets du présent cahier des charges. A ce titre, l'entreprise fournira à l'ensemble de ses compagnons intervenants sur site les protections collectives (filets anti-chutes, balisages, etc.) et individuelles (casques, gants et chaussures de chantier, etc.).

Étant donné la fragilité et le caractère instable de certains ouvrages concernés par les travaux décrits dans le présent cahier des charges, l'entreprise désignée prendra toutes les précautions et les mesures préventives nécessaires à la réalisation des travaux dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Elle effectuera une séance de prévention sur la sécurité du chantier avec l'ensemble de son personnel préalablement à l'engagement des travaux.

Le matériel et les matériaux approvisionnés sur site pour la réalisation des travaux seront stockés à l'extérieur de l'édifice, et seront acheminés à fur et à mesure de la réalisation des travaux. Aucun stockage de chantier ne sera toléré dans les espaces intérieurs ou les terrasses de la cathédrale afin de ne pas surcharger les structures existantes.

L'entreprise alertera le maître d'ouvrage délégué et la maîtrise d'oeuvre de toute suspicion d'instabilité d'ouvrages et de tout autre risque identifié pour la réalisation des travaux. L'entreprise devra immédiatement arrêter les travaux et évacuer l'ensemble de son personnel dès qu'un risque quelconque est identifié. Elle se concertera alors avec la maîtrise d'oeuvre avant de reprendre les travaux.

Le matériel et les matériaux approvisionnés sur site pour la réalisation des travaux seront stockés sur les parties extérieures du site, et seront acheminés à fur et à mesure de la réalisation des travaux. Aucun stockage de chantier ne sera toléré dans les espaces intérieurs afin de ne pas surcharger les sols existants.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

L'entreprise alertera le bureau d'études Atelier Ergon de toute suspicion d'instabilité d'ouvrages et de tout autre risque identifié pour la réalisation des travaux d'étaiement.
L'entreprise devra immédiatement arrêter les travaux et évacuer l'ensemble de son personnel dès qu'un risque quelconque est identifié. Elle se concertera alors avec la maîtrise d'oeuvre avant de reprendre les travaux.

4. PROTECTION DES OUVRAGES

Du fait de la nature particulière des travaux intervenant dans un édifice à valeur patrimoniale, l'entrepreneur devra porter un soin particulier quant à l'exécution de ses tâches avec l'obligation rigoureuse de faire appel à une main d'oeuvre qualifiée et des matériaux de choix. Les travaux seront toujours exécutés conformément aux directives de la maîtrise d'oeuvre. L'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas dégrader les parties conservées de l'édifice. Cela comprend la mise en protection des ouvrages adjacents (par contreplaqué, film polyane, ou équivalent).

5. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les échafaudages, protections collectives et individuelles, protections des ouvrages existants, étaiements, frais d'installation, éclairage de chantier si nécessaire (y compris fourniture et pose des câblage et projecteurs) ainsi que les moyens d'accès réglementaires et adaptés pour la réalisation des étaiements objet de la présente mission, sont réputés inclus dans les prix sans que cela ne fasse l'objet d'un poste particulier.

Tous les moyens de levage, les frais de coltinage, de réparation, de stockage, de montage, de purge sont à la charge de l'entrepreneur. L'édifice et ses abords devront rester propres. Les frais relatifs à l'enlèvement des gravois provenant de ses travaux, manutention et transport vers une décharge agréée sont réputés inclus dans l'offre.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

6. CONDITIONS D'INTERVENTION

L'entreprise aura à sa charge d'organiser son intervention en contactant :

La maîtrise d'ouvrage déléguée :
OPPIC
M. Nathan Ballay, Chargé d'opérations
Direction opérationnelle B
Tél : +33 6 21 70 87 70
Mail : n.ballay@oppic.fr

Assisté par le bureau d'études :
Atelier Ergon
168/170 rue Saint-Denis, 75002 Paris, France
Mme. Claire Peyrard, Ingénieur-Architecte
Tél : +33 9 79 09 79 37
Mail : c.peyrard@atelier-ergon.fr

7. FIN DE MISSION

Repli après achèvement de l'ensemble des prestations dues par l'entrepreneur et après validation de la remise en état. En cas de dégradation du revêtement ou d'éléments de l'ouvrage, l'entreprise devra restituer un état équivalent, à sa charge et sous sa responsabilité. Celui-ci devra préalablement être validé par la maîtrise d'ouvrage délégué.

Les prestations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'entreprise.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

IV. DESCRIPTION DE LA MISSION

Préalablement à son intervention, l'entreprise communiquera au maître d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre un plan indiquant :
- Le périmètre de l'intervention
- Le périmètre de sécurité (balisage interdisant l'accès au public pendant la durée des travaux) ;
- Les installations de chantier (zones de stockage des matériaux, stockage et évacuation des gravois, circulation et stationnement des engins d'approvisionnement et d'intervention, etc.) ;
- Le détail des moyens d'accès envisagés, leur localisation et leurs cheminements.

Les autorisations de voirie nécessaires à la réalisation des travaux devront être demandées par l'entreprise en charge du marché.

1. SÉCURISATION DE LA FAÇADE DE L'IMMEUBLE VAUDOYER

La sécurisation de la façade de l'immeuble Vaudoyer repose sur plusieurs interventions complémentaires décrites ci-après, destinées à assurer le maintien provisoire des éléments fragilisés, à prévenir tout risque de chute et à suivre l'évolution des désordres. Elle comprend ainsi la dépose en conservation de la résille, le maintien provisoire des balcons, la purge et la protection de la façade, ainsi que le balisage des zones concernées et la mise sous surveillance des fissurations et ouvertures existantes.

1.1 Dépose en conservation de la résille

1-1

Une dépose localisée du bardage en résille de la façade sera nécessaire à la réalisation des travaux de sécurisation des balcons décrits ci-après suivant deux variantes.
Les travaux de dépose comprendront :
- La transmission d'une méthodologie de dépose, conditionnement et stockage des modules ;
- L'établissement de plans de repérage avec numérotation de chaque élément en vue de sa repose ;
- La mise en place de nacelles permettant la dépose de la résille ;
- La dépose proprement dite avec toutes les précautions nécessaires, par grutage ou tout autre moyen adapté ;
- L'étude et la confection de racks permettant la protection, le transport et le stockage des éléments ;
- Le transport par camion jusqu'au lieu de stockage ;
- Les frais de voirie engendrés par l'occupation des trottoirs et voies publiques ;

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

- Tous les frais d'entreposage et de stockage dans un entrepôt adapté pour une durée de deux ans.

Localisation : Neuf travées présentant des balcons, suivant plans en annexe

1.2 Étaiement provisoire des balcons

1-2

Maintien provisoire des neuf travées de balcons du niveau R+6, présentant des corniches avec modillons, par chaises métalliques disposées en consoles et ancrées dans les élévations sous les balcons. Ces consoles seront composées d'éléments en acier et comprendront :
- La réalisation des études d'exécution, compris plans, élévations et notes de calcul ;
- La réalisation d'essais d'arrachement sur les élévations afin de valider la capacité des ancrages au regard des efforts attendus ;
- La mise en œuvre d'ancrages dans la maçonnerie en élévation par scellement chimique ;
- La fourniture et la mise en œuvre de chaises métalliques constituées de profilés métalliques formant consoles, préassemblées en atelier, compris toutes sujétions de traitement anticorrosion.

En partie supérieure, les consoles seront munies de dispositifs de rattrapage et de calage en bois assurant la répartition des efforts au droit des éléments en encorbellement et des modillons. Un film d'interposition (feutre ou tissu non tissé) sera mis en œuvre entre les profilés métalliques et la façade en pierre, ainsi qu'entre les calages en bois et les éléments en encorbellement.

Localisation : Neuf travées présentant des balcons, suivant plans en annexe

1.3 - Purge et protection de l'ensemble de la façade de l'immeuble Vaudoyer

1-3

Au préalable, mise en place des moyens d'accès adéquats (nacelle ou échafaudage) à la charge de l'entreprise.

Sondage sonique au maillet de l'ensemble de la façade pour identification des éléments instables et des zones sonnant creux. Afin d'assurer l'homogénéité des appréciations, le sondage devra être réalisé par un même opérateur sur l'ensemble des façades. Il devra être restitué sous la forme d'une cartographie des élévations, complétée par un reportage photographique exhaustif de l'ensemble des zones de fragilité décelées. Les zones n'ayant pu être sondées en raison de la présence de la résille ou de tout autre obstacle devront être clairement identifiées sur les cartographies.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Après validation du sondage sonique, purge en recherche des éléments instables et sonnant creux sur l'ensemble de la façade, en complément des campagnes de purge précédemment menées sur les élévations, notamment au regard des épaufrures et fissurations observées sur certains éléments décoratifs.

Un périmètre de sécurité sera délimité et balisé au sol pendant toute la durée de cette intervention. Les accès à l'édifice seront protégés par des tunnels provisoires. Les moyens d'accès nécessaires seront à la charge de l'entreprise.

Selon les configurations rencontrées, une mise sous filet pourra être réalisée, sous réserve de validation par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Les filets présenteront une maille de 100 × 100 mm et seront doublés d'un filet à maille fine permettant de retenir les éléments de petites dimensions. Les fixations dans les maçonneries seront limitées au strict minimum nécessaire, suivant le dispositif retenu. Les fiches techniques des produits et dispositifs de fixation proposés seront transmises pour validation préalable.
Les corniches et éléments saillants situés au-dessus des baies du niveau rez-de-chaussée, au droit des travées présentant des balcons, feront systématiquement l'objet d'une mise sous filet.

Nettoyage des zones d'intervention à l'avancement. L'édifice et ses abords devront être maintenus propres pendant toute la durée des travaux. Les frais relatifs à l'enlèvement des gravois provenant des travaux, à leur manutention et à leur transport vers une installation de traitement agréée sont réputés inclus dans l'offre.

Localisation : Ensemble de la façade Vaudoyer

1.5 Mise sous surveillance

1-4

Mise sous surveillance des sommiers fissurés des plates-bandes, relevé des fissuromètres de type Jaugnac des balcons. La mise sous surveillance des fissurations des sommiers sera réalisée à l'aide de capteurs autonomes de type fissuromètres à butées, permettant l'enregistrement et la transmission en continu des mesures d'ouverture des fissures et des variations de température.

La durée de l'instrumentation est fixée à un minimum de 24 mois, correspondant à deux cycles saisonniers complets. Des relevés périodiques trimestriels seront transmis à la maîtrise d'œuvre.

La pose des capteurs devra être effectuée par le titulaire en charge de la présente mission.
Le montage et le démontage des capteurs seront inclus dans un forfait de pose par élément. L'entrepreneur ne pourra demander de supplément pour la dépose des dispositifs de mise sous surveillance à l'issue de la période complète de mesures.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

En cas de panne d'un capteur autonome, l'entrepreneur prendra à sa charge le remplacement du capteur défectueux dans un délai maximal de quatre semaines.

Des seuils de vigilance et d'alerte seront programmés, avec envoi automatique de SMS et de courriels à une liste de contacts qui sera transmise ultérieurement. Ces seuils devront être justifiés lors de leur définition initiale et pourront être adaptés en fonction de l'évolution des mesures.

Localisation : 9 fissuromètres de type autonomes, 9 jauges Saugnac suivant plans en annexe

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

2. ÉTAIEMENT DES CORBEAUX AU SS2 ET SS3

2

L'intervention comprend l'étaiement des deux poutres au droit des corbeaux fracturés ou fissurés, depuis les niveaux SS2 et SS3 jusqu'à la base du bâtiment, suivant les plans d'implantation. L'étaiement sera réalisé au moyen de deux étais métalliques par niveau, disposés sous chaque poutre au droit du corbeau concerné, de manière à assurer la reprise verticale des charges jusqu'au niveau bas du bâtiment.

Les travaux seront réalisés de bas en haut et comprendront :
- La dépose préalable des faux plafonds, si nécessaire ;
- La mise en place de platelages de répartition en bastaings ou madriers, en pied et en tête des étais ;
- La mise en place d'étais métalliques lourds de type tirant-poussant ;
- La mise en charge progressive des étais par vérinage manuel ;
- Toutes sujétions d'acheminement, d'assemblage, de coltinage et de protection.

Les étaiements seront maintenus en place pendant une durée minimale de 24 mois. L'entreprise procédera à leur contrôle à 6 mois et à 12 mois. Lors de chaque visite, elle vérifiera notamment le serrage, le bon appui et la mise en charge des étais et procédera, si nécessaire, à leur resserrage et à leur remise en charge.



Sous-Sol 2 - Poutre à étayer au droit du corbeau fissuré
Photo Atelier Ergon



Sous-Sol 3 - Poutre à étayer au droit du corbeau fissuré
Photo Atelier Ergon

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Tout mouvement, chute d'ouvrage ou autre évolution constatée visuellement durant les visites devra être immédiatement signalée à l'équipe de maîtrise d'oeuvre. A l'issue de chaque visite de contrôle, l'entreprise transmettra également un compte rendu d'intervention ainsi qu'un reportage photographique notifiant l'état de chaque structure d'étaiement provisoire.

Localisation : Niveaux sous-sol 2 et 3, suivant plans en annexe

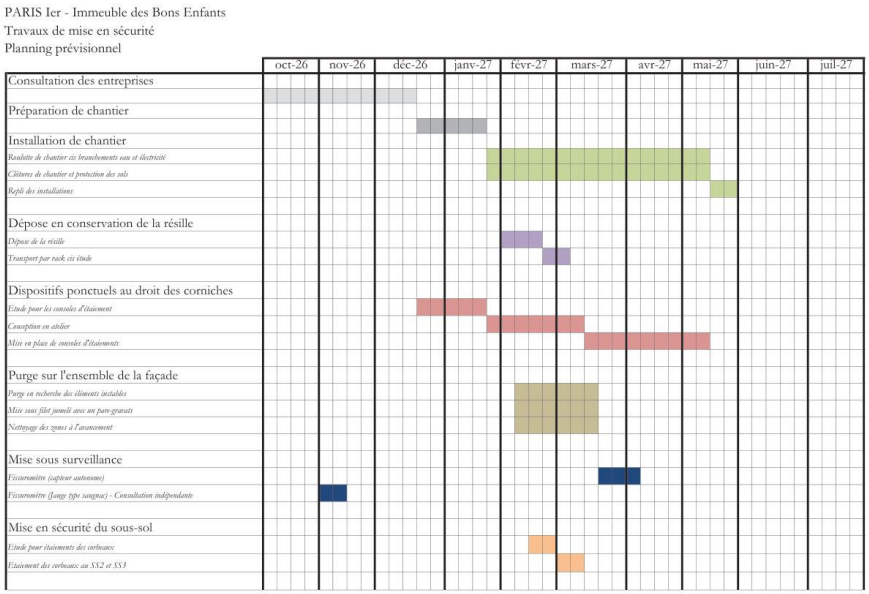
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

V. PLANNING PRÉVISIONNEL

Le planning prévisionnel prévoit une durée globale de cinq mois et demi, comprenant la préparation du chantier et la préfabrication en atelier des consoles métalliques.

La durée des interventions sur site est estimée à quatre mois et demi, pour un achèvement prévisionnel des travaux fin mai 2027.

Afin de permettre les interventions à proximité des bureaux occupés, la libération temporaire des locaux adjacents est prévue lors de la pose de chacune des neuf consoles. La durée d'immobilisation est estimée à une semaine par console.



Calendrier prévisionnel des travaux
Extrait note Cabinet Asselin-Ergon

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

VI. ANNEXES

Annexe 01 - Pièces graphiques : Plans de localisation

Annexe 02 : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

7.3. ANNEXE – RAPPORTS D'ANALYSE DU LABORATOIRE

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074179-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 15:09 — Page1/1
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**001**			
Référence client de l'échantillon		P000 / - / Témoin - Surface essuyée (en m²) : 0.1			
Matrice		**Poussière**			
Analyse du Plomb					
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait			
SE040 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette témoin**					
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	< LQ	*		
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35	*		

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
LQ : Limite de quantification

Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074144-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:46 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		002
Référence client de l'échantillon		P001 / EXTERIEUR / R+6 balcon E1 / Balcon / Sol métal (plomb) brut - Surface essuyée (en m²) : 0.1
Matrice		**Poussière**
Analyse du Plomb		
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**		
Surface essuyée	m²	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	212537.346
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	21253.735 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35 *

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1592
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074144-01 Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:46 Page2/2
Dossier N° : 26H033604 Date de réception : 17/10/2026 Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074145-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:46 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**003**
Référence client de l'échantillon		P002 / EXTERIEUR / R+6 balcon E2 / Balcon / Parapet pierre de taille - Surface essuyée (en m²) : 0.1
Matrice		**Poussière**
Analyse du Plomb		
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**		
Surface essuyée	m²	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	1893.857
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	189.386 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35 *

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1592
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074145-01 Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:46 Page2/2
Dossier N° : 26H033604 Date de réception : 17/10/2026 Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074146-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:47 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**004**				
Référence client de l'échantillon		P003 / EXTERIEUR / R+6 balcon S3 / Balcon / Sol métal (plomb) brut - Surface essuyée (en m²) : 0.1				
Matrice		**Poussière**				
Analyse du Plomb						
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait				
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**						
Surface essuyée	m²	0.1				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	214852.61				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	21485.261	*			
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35	*			

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1592
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074146-01 Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:47 Page2/2
Dossier N° : 26H033604 Date de réception : 17/10/2026 Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074147-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:47 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**005**				
Référence client de l'échantillon		P004 / EXTERIEUR / R+6 balcon S3 / Balcon / Parapet pierre de taille - Surface essuyée (en m²) : 0.1				
Matrice		**Poussière**				
Analyse du Plomb						
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait				
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**						
Surface essuyée	m²	0.1				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	2111.645				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	211.164	*			
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35	*			

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074147-01 | Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:47 | Page2/2
Dossier N° : 26H033604 | Date de réception : 17/10/2026 | Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074148-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:47 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**006**				
Référence client de l'échantillon		P005 / EXTERIEUR / R+6 balcon S1 / Balcon / Sol métal (plomb) brut - Surface essuyée (en m²) : 0.1				
Matrice		**Poussière**				
Analyse du Plomb						
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait				
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**						
Surface essuyée	m²	0.1				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	139561.558				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	13956.156 *				
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35 *				

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074148-01 | Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:47 | Page2/2
Dossier N° : 26H033604 | Date de réception : 17/10/2026 | Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074149-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:48 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**007**
Référence client de l'échantillon		P006 / EXTERIEUR / R+6 balcon S2 / Balcon / Parapet pierre de taille - Surface essuyée (en m²) : 0.1
Matrice		**Poussière**
Analyse du Plomb		
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**		
Surface essuyée	m²	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	2523.675
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	252.368 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35 *

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1592
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074149-01 | Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:48 | Page2/2
Dossier N° : 26H033604 | Date de réception : 17/10/2026 | Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074150-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:48 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**008**				
Référence client de l'échantillon		P007 / SS2/ Local compteur d_eau n °2 S2-010 / Sol / Béton peint - Surface essuyée (en m²) : 0.1				
Matrice		**Poussière**				
Analyse du Plomb						
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait				
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**						
Surface essuyée	m²	0.1				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	1968.043				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	196.804	*			
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35	*			

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074150-01 Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:48 Page2/2
Dossier N° : 26H033604 Date de réception : 17/10/2026 Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074151-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:49 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**009**				
Référence client de l'échantillon		P008 / SS2/ Local compteur d_eau n °2 S2-010 / Poteau / Béton peint - Surface essuyée (en m²) : 0.1				
Matrice		**Poussière**				
Analyse du Plomb						
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait				
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**						
Surface essuyée	m²	0.1				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	110.684				
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	11.068	*			
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35	*			

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074151-01 Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:49 Page2/2
Dossier N° : 26H033604 Date de réception : 17/10/2026 Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074152-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:49 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		010
Référence client de l'échantillon		P009 / SS3 / Parking / Sol / Béton peint - Surface essuyée (en m²) : 0.1
Matrice		**Poussière**
Analyse du Plomb		
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**		
Surface essuyée	m²	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	467.064
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	46.706 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35 *

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1592
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074152-01 Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:49 Page2/2
Dossier N° : 26H033604 Date de réception : 17/10/2026 Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074153-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:50 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**011**
Référence client de l'échantillon		P010 / SS3 / Parking / Poteau / Béton peint - Surface essuyée (en m²) : 0.1
Matrice		**Poussière**
Analyse du Plomb		
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**		
Surface essuyée	m²	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	61.478
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	6.148 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35 *

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1592
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074153-01 | Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:50 | Page2/2
Dossier N° : 26H033604 | Date de réception : 17/10/2026 | Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

C.4.C
Monsieur Sacko KABYLY
5 Rue de la Galmy
77700 CHESSY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074154-01 — Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:50 — Page1/2
Dossier N° : 26H033604 — Date de réception : 17/10/2026 — Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB

N° Echantillon		**012**
Référence client de l'échantillon		P011 / EXTERIEUR / Façade côté rue _croix des petits champs_ / Mur / Pierre de taille - Surface essuyée (en m²) : 0.1
Matrice		**Poussière**
Analyse du Plomb		
SE00D : **Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**		Fait
SE013 : **Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**		
Surface essuyée	m²	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m²	10043.243
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	1004.324 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.35 *

La préparation de l'échantillon et le dosage sont effectués selon la norme NFX 46-032.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Sauf indication contraire dans le rapport, la surface essuyée est une donnée client.
LQ : Limite de quantification

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1592
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-LH-074154-01 Date d'émission de rapport : 19/10/2026 14:50 Page2/2
Dossier N° : 26H033604 Date de réception : 17/10/2026 Date d'analyse : 17/10/2026
Référence dossier Client:20264966 - LINGETTES PLOMB - OPPIC - IMMEUBLE DES BONS ENFANTS - MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARIS 1 (75)
Référence Commande : 20264966_LPB



Mahdi CHETTABI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers ,Bâtiment A1
92220 Bagneux, FRANCE
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses
S.A.S. au capital de 2 795 360 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

7.4. ANNEXE - ATTESTATION D'ASSURANCE

NOUS CONTACTER
VOTRE CONSEILLER
CR ASSURANCES
54 AVENUE DE CLICHY
75018 PARIS
☎ 06 07 43 09 23

N° ORIAS : 16001960
SITE ORIAS : WWW.ORIAS.FR

VOS RÉFÉRENCES
BATISSUR Concept
Contrat : 11064949004
Client : 0768667820

C4C
5, rue de la Galmy
77700 CHESSY

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :
C4C
5, rue de la Galmy
77700 CHESSY
SIREN : 790 774 194

Est titulaire d'un contrat d'assurance n° 11064949004 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1- Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux missions suivantes : activités rappelées au paragraphe « Missions garanties » ci-après.

- Maître d'oeuvre ou Assistant à la Maitrise d'Ouvrage Technique (AMO) Mission en phase de conception et d'exécution / réalisation
- BET Déconstruction démolition / curage
- Maitre d'oeuvre de désamiantage
- Maitre d'oeuvre déplombage (activité hors nomenclature)

OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)

Assistance administrative ou financière à Maitrise d'Ouvrage (AMO) à l'exclusion de toute mission de maitrise d'oeuvre et de maitrise d'ouvrage déléguée (MOD) génale ainsi que dans les domaines de l'amiante et du plomb
- Constat de risque d'exposition au plomb ou recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic Amiante avant travaux, démolition, avant-vente, Dossier Technique Amiante, repérage amiante après travaux comprenant les examens visuels des surfaces traitées
- Diagnostic immobilier termites et état parasitaire
- Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)
- État des installations intérieures de gaz / diagnostic gaz
- Diagnostic Déchets démolition (PEMD : produits, équipements, matériaux et déchets issus du bâtiment)
- Diagnostic technique global (DTG)
- Expertise amiable et / ou arbitrage, expertise judiciaire, et sapiteur amiante et ATEX

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie code des assurances.
AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Siège social Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.
Juridica. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi. Entreprise régie par le code des

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Vos références :
Contrat BATISSUR Concept
N°**11064949004**
Client **0768667820**

- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux missions réalisées en France métropolitaine.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000 euros.**
 *Cette somme est portée à **40 000 000** d'euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré et comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 millions d'euros.*

 Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P[1]
 - Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché d'une évaluation technique européenne (ETE) bénéficiant d'un document technique d'application (DTA), ou d'un avis technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[1]
 - *Procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil) d'une appréciation technique d'expérimentation (Atex) avec avis favorable.*

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence qualité construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P) et les procédés et produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence qualité construction (www.qualitéconstruction.com)

Lorsque les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2- La garantie de responsabilité décennale obligatoire

Nature de la garantie	**Montant de la garantie**
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	**<u>En habitation</u>** : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage **<u>Hors habitation</u>** : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances. **<u>En présence d'un CCRD :</u>** Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Siège social Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

Juridica. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi. Entreprise régie par le code des

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Vos références :
Contrat BATISSUR Concept
N°**11064949004**
Client **0768667820**

Montants des garanties et des franchises

Garanties	Montant de garantie	Franchises (1)
Responsabilité civile décennale ouvrages soumis après réception		
Responsabilité décennale pour ouvrage soumis à l'assurance obligatoire	A hauteur du coût des réparations (2)	3 000 €
Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale		
Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis après réception		
Responsabilité décennale pour ouvrage non soumis à l'assurance obligatoire	5 000 000 € par sinistre	3 000 €
Garanties complémentaires après réception		
• Bon fonctionnement des éléments d'équipements dissociables des ouvrages soumis à l'assurance obligatoire • Dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire	1 500 000 € par sinistre pour l'ensemble de ces garanties	3 000 €
• Dommages matériels aux existants par répercussion des travaux neufs • Dommages immatériels consécutifs après réception		
Responsabilité civile de l'assuré avant ou après réception		
Responsabilité civile tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus Autres que ceux visés au paragraphe "Autres garanties" ci-après. **DONT :**	10 000 000 € par sinistre	
• Dommages matériels • Erreur ou omission avec dommage matériel • Dommages Immatériels Consécutifs	5 000 000 € par sinistre pour l'ensemble de ces garanties	3 000 €
• Dommages Immatériels non Consécutifs • Erreur ou omission sans dommage matériel	1 500 000 € par sinistre pour l'ensemble des garanties	3 000 €
• Biens confiés	100 000 € par sinistre	3 000 €
Autres garanties		
• Responsabilité en cas d'attaque cyber	100 000 € par année d'assurance	3 000 €

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Siège social Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

Juridica. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi. Entreprise régie par le code des

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Vos références :
Contrat BATISSUR Concept
N°**11064949004**
Client **0768667820**

Garanties	Montant de garantie	Franchises (1)
• Responsabilité en qualité de membre d'un groupement solidaire ou de mandataire solidaire d'un groupement conjoint ou non	GARANTIE NON SOUSCRITE	
• Faute inexcusable	4 000 000 € par année	3 000 €
• Dommages affectant les éléments d'équipements à vocation exclusivement professionnelle (1792-7 du code civil) tous dommages confondus DONT : – Dommages immatériels non consécutifs avant réception :	GARANTIE NON SOUSCRITE	
• Atteintes accidentelles à l'environnement, tous dommages confondus DONT : – Préjudice écologique et responsabilité environnementale confondus :	1 000 000 € par année d'assurance 100 000 € par année d'assurance	500 € 1 500 €
Recours	40 000 € par année d'assurance	
Protection juridique	GARANTIE NON SOUSCRITE	
Garantie optionnelle	GARANTIE NON SOUSCRITE	
(1) Le montant de franchise est doublé en cas de *dommage* trouvant son origine dans des matériaux ou éléments d'équipement *réemployés* quelle que soit la garantie concernée. (2) sans pouvoir excéder 3 000 000 € en présence d'un Contrat Collectif de Responsabilité décennale (CCRD) souscrit au bénéfice de l'assuré pour un chantier dont le coût total déclaré par le maitre d'ouvrage n'excède pas 40 000 000 € HT.		

Il est précisé que la RC du Chef d'entreprise « équivaut à la RC professionnelle et à la RC d'exploitation ».

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat n'a pas pour objet de garantir une activité de constructeur de maisons individuelles, avec ou sans fourniture de plans, telle que visée aux L231-1 à L232-2 du code de la construction et de l'habitation

Nanterre le 12/12/2025
POUR LA COMPAGNIE

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Siège social Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

Juridica. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi. Entreprise régie par le code des

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

7.5. ANNEXE – ATTESTATION DE MOYENS

ÉTUDES & EXPERTISES

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Aurélien COLLIN, agissant en qualité de Gérant, au nom et pour le compte de la société C.4.C, SARL au capital de 5 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le n°790 774 194 00043 et dont le siège social est situé 5 rue de la Galmy, 77700 CHESSY,

Atteste sur l'honneur que la société :

- Répond en tous points aux exigences définies par les articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment en matière de compétence, de certification et d'assurance.

- Dispose des moyens humains et matériels nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

- N'entretient aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise susceptible de réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements faisant l'objet des diagnostics établis.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à CHESSY, le 2 janvier 2026

Aurélien COLLIN
Gérant



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

7.6. ANNEXE – CERTIFICATION



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat attribué à

Kabyly SACKO

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	03/08/2022	02/08/2029
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	04/11/2021	03/11/2028
Gaz	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	13/10/2021	12/10/2028
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	07/01/2022	06/01/2029

Date : 31/03/2026
Numéro du certificat : **12242343**

Samuel DUPRIEU - Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie

BUREAU VERITAS

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité